



Strasbourg, 27 mai 2020

CDPC-BU(2020)2

# COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

---

## LISTE DES DÉCISIONS

### Réunion du Bureau

Téléconférence, 20 mai 2020

---

Le Bureau, réuni à distance par vidéoconférence le 20 mai 2020 sous la présidence de M. Jesper Hjortenbergh (Danemark), a décidé :

**1. Ouverture de la réunion et adoption du projet d'ordre du jour**

- d'ouvrir la réunion ;
- de se féliciter de la première réunion virtuelle de son histoire, organisée dans ce format en pleine situation exceptionnelle due à la pandémie de la COVID-19 avec les restrictions aux déplacements qui s'en sont suivies ;
- d'adopter le projet d'ordre du jour de la réunion.

**2. Communications par le Secrétariat et le Président et échange de vues avec le Bureau ;**

Le Bureau a discuté de la situation actuelle inédite causée par la pandémie et en particulier des conséquences possibles des restrictions aux déplacements pour ses travaux actuels et futurs. Chaque

membre a fait le point sur la situation dans son pays, et la plupart travaillent à distance à leur domicile depuis mi-mars.

M. Gianluca Esposito, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, a donné des informations sur la situation au Conseil de l'Europe et les mesures prises pour assurer la continuité des activités, notamment par le développement et l'utilisation d'outils informatiques pour le télétravail et les conférences à distance. Le Bureau a décidé :

- d'adapter les méthodes de travail aux circonstances actuelles, en tenant compte du fait que les restrictions aux déplacements pourraient perdurer au moins jusqu'à cet automne voire jusqu'à la fin de l'année, et que la coopération internationale doit néanmoins rester efficace et efficiente.

### **3. Trafic de migrants**

- de prendre note des commentaires reçus concernant le projet de Plan d'action du Conseil de l'Europe pour promouvoir la coopération internationale et les stratégies d'enquêtes dans la lutte contre le trafic de migrants, et d'examiner ces commentaires ;
- d'inviter le Secrétariat à modifier légèrement le texte en y intégrant les points discutés durant la réunion ;
- de revoir le texte amendé avant de formuler officiellement un accord ;
- de présenter la version ainsi arrêtée à la Plénière du CDPC par la procédure écrite pour approbation finale.

### **4. Programme des futurs travaux du CDPC**

- de prendre note des informations communiquées par M. Gianluca Esposito et M. Carlo Chiaromonte sur les thématiques prioritaires en cours et avancées, notamment pour ce qui est de l'intelligence artificielle (l'étude de faisabilité sera présentée au Groupe de travail pour approbation à l'occasion d'une réunion à distance prévue pour fin juin), les infractions contre l'environnement, le trafic de migrants et l'entraide judiciaire ;
- de procéder à un échange de vues avec des membres du Secrétariat sur les tous derniers développements dans les travaux du PC-OC et du PC-CP ;
- de noter que, la réunion plénière de mai ayant été ajournée, le PC-OC est consulté par la procédure écrite sur les diverses propositions formulées par le PC-OC Mod à sa réunion de juin 2020 notamment en lien avec de possible adaptations des instruments du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'entraide judiciaire (en particulier la Convention de 1959) ;
- de prendre note des travaux en cours du PC-CP, notamment l'ajournement de la 25e Conférence du CdE des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) repoussée aux 9 et 10 novembre 2020 ;
- d'inviter les deux comités à poursuivre leurs travaux et le Secrétariat à faire un point régulier pour le Bureau et le CDPC afin d'examiner les résultats atteints sur l'importantes questions et les travaux entrepris ;
- d'inviter le Secrétariat à établir un document de réflexion pour examen explorant les possibilités d'action dans le domaine de l'environnement et du droit pénal, comme convenu durant la dernière réunion plénière.

### **5. Questions diverses**

- en attendant des orientations ultérieures du Comité des Ministres et de la Secrétaire Générale, au vu des circonstances actuelles et du fait qu'on ne sait pas si les réunions en présentiel pourront reprendre dans un avenir proche, dans un souci de continuité des activités et considérant que cette première réunion virtuelle a été une réussite puisqu'elle a rassemblé tous les membres du Bureau et permis d'avancer considérablement sur des thématiques prioritaires, d'admettre sur le principe que de telles réunions sont efficaces et devraient être organisées régulièrement pour discuter et avancer sur des sujets spécifiques jusqu'à ce que l'on puisse à nouveau organiser des réunions en présentiel ;

- de se réunir à nouveau selon ce format durant la dernière semaine de juin pour examiner le thème de la criminalité contre l'environnement sur la base du projet de document de réflexion qui sera diffusé par le Secrétariat.